

Partage d'intention

Fiche récap de fonctionnement informel

La personne qui veut agir annonce son intention au groupe. Le principe est “Qui ne dit mot consent”, libre à celui à qui cela pose problème d’aller en discuter. C’est la version informelle de la sollicitation d’avis.

Points clés :

- avoir un temps commun, tableau ou document en ligne pour annoncer son intention

Avantages :

- Extrêmement simple, rapide et économe en énergie
- Favorise les initiatives

Inconvénients :

- Peu ou pas d’intelligence collective
- Déséquilibre de pouvoir, pas de prise en compte des timides
- Incite à une réaction émotionnelle immédiate

Adapté :

- Aux enjeux faibles et très faibles
- En cas d’urgence, si réunis.

Déconseillé pour :

- Tout le reste

Risques:

- Conflit avec les absents au moment de l’annonce
- Conflit si l’action est réalisé avant les réactions